

L'AVENIR



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :

ADMINISTRATION & REDACTION :

ABONNEMENTS :

20, Cours de la Liberté, 20
LYON

Paris et Départements... 51.101.000
Pour les autres départements... 51.121.000

Lire plus loin

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES

DERNIÈRES NOUVELLES

LE CRIME DE LA RUE GENTIL

Souvenirs

Hier, calmes et recueillis, les républicains militants, les vrais, ceux qui ont souffert pour la République et chèrement payé de leur personne au moment des grands dangers, sont allés déposer hier des couronnes sur les tombes de Baudin et de Dussoubs, les représentants inoubliables, qui surent si bravement tomber pour la défense du droit et de la justice, lâchement assassinés par les soudards ivres de Bonaparte en rut et en goquette.

Ceux qui, à cette époque, faisaient de la politique, se souviennent de la sanglante orgie impériale, orgie unique dans l'histoire et qui dura vingt ans, à la honte de la nation française.

Dans la phalange des guerriers de cette époque, une poignée seulement eurent le sublime courage de se repêcher avec indignation toute perpétration au plus grand des crimes,

Le brave colonel Charras et quelques-uns des siens firent ce que fit plus tard un autre brave, le commandant Labordère.

Le crime était consommé quand Charras déchargeait ses pistolets et attendit les gardes-chiourmes du bandit de Décembre qui devaient lui casser la tête ou le conduire en exil.

C'est de cette journée sinistre du 3 décembre qu'est sorti le second empire, traînant à sa suite toutes les douleurs et toutes les hontes.

Quarante-et-un ans avant cette sinistre équipée, la France était déjà tourmentée par les préliminaires d'une grande catastrophe. Un roi, prétendu sauveur, trahissait l'honneur et le nom français.

Nous sommes au 3 décembre 1792, la Convention nationale, pour sauver la patrie, décrète que Louis XVI peut être jugé et sera jugé par elle.

La proposition de mise en accusation de Louis Capet, qui fut d'abord faite par Merlin de Thionville, était réclamée par un grand mouvement de l'opinion publique. La Convention nationale, autrement scrupuleuse que la Législative d'aujourd'hui, se prononça pour l'affirmative.

Six jours après le rapport du Comité, le 13 novembre, la discussion sur cette question s'ouvrit à la Convention.

Les partisans de l'inviolabilité, tout en considérant Capet comme coupable, soutinrent qu'il ne pouvait pas être jugé. Ils soutenaient avec Morisson que la République n'avait aucun intérêt à condamner le roi Vété, qu'elle devait se borner à des mesures de sûreté générale à son égard, le retenir captif ou le bannir de France.

Cette opinion était celle de la Droite. La Plaine partageait l'avis du Comité, mais la Montagne repoussait à la fois l'inviolabilité et le jugement de Louis XVI.

« Citoyens, dit Saint-Just, j'entreprends de prouver que l'opinion de Morisson, qui conserve au roi l'inviolabilité, et celle du Comité, qui veut qu'on le juge en citoyen, sont également fausses. »

C'est en vain que nous chercherions au-

jourd'hui des hommes semblables à ceux de cette grande épopée.

Le jeune tribun ajoutait :

« Moi, je dis que le roi doit être jugé en ennemi; que nous avons moins à le juger qu'à le combattre; que, n'étant pour rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens; que les lenteurs, le recueillement, sont ici de véritables imprudences, et qu'après celle qui recule le moment de nous donner des lois, la plus funeste serait celle qui nous ferait temporiser avec le roi. »

Revenant tout à des considérations d'inimitié et de politique, Saint-Just ajoutait :

« Les mêmes hommes qui vont juger Louis ont une République à fonder : ceux qui attachent quelque importance au juste châtiement d'un roi ne fonderont jamais une République. »

En effet, si le peuple romain, après six ans de vertu et de baine contre les despotes; si la Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit renaître les rois malgré son énergie, après les nombreux exemples que nous donne l'histoire depuis cette époque, que ne doivent pas craindre parmi nous les bons citoyens en voyant les tentatives que fait encore aujourd'hui la réaction encouragée par les républicains pusillanimes et timorés qui détiennent le pouvoir et gouvernent de par la volonté des conspirateurs de la branche d'Aumale ?

Un roi détrôné ou un prétendant n'est bon qu'à deux usages, ou à troubler la tranquillité de l'Etat et à ébranler la liberté, ou à échafauder et affermir l'une et l'autre.

La Convention comprit cela en jetant comme cartel, la tête d'un roi au défi de Brunswick. Si les hommes de 1848 avaient eu la fermeté des hommes de 1792, vingt ans d'empire n'auraient pas souillé la France par un règne de honte, de crimes et de lâcheté.

— Honte et douleur ! — Le croira-t-on jamais ? Après ces dates immortelles : 1789, 1793, 1830, 1848, 1870 71, il faut, pour pouvoir discuter sans contrainte les plus graves intérêts de la France... être menacé par des juges condamnant sans pitié au nom du code Napoléon !

Quoi ! le peuple français s'est affranchi du despotisme en tranchant la tête d'un roi, en 1830, il s'est intrépidement insurgé contre les ordonnances de juillet, il s'est débarrassé de l'empire par la pacifique révolution du 4 septembre, en 1871, il a sauvé la République menacée par la coalition des mêmes ennemis d'aujourd'hui, et nous courons encore les mêmes dangers.

Un Changarnier quelconque peut encore dire :

« Représentants du peuple délibérez en paix ! »

Quand tous les tripoteurs, tous les conspirateurs s'agitent ostensiblement autour de nous, quand le clergé tout puissant ose impunément, à cette heure, ressusciter les capucins et les carmes, les jésuites et les jésuitesses et autres confréries de drôles crasseux, fainéants et effrontés ?

On glorifie la tombe des héros Baudin et Dussoubs pendant que les néo-républicains font risette aux prétendants de toutes races.

Oh ! infamie.

On se voile la face au souvenir lugubre du Deux-Décembre pendant que Ferry

Les orléanistes tentent l'escalade du pouvoir, et les hautes fonctions sont tout

entières entre les mains des survivants de l'Empire. C'est assez, c'est trop !

Les Athéniens et les Vénitiens ne salueraient certes pas cette République bâtarde.

Allons, allons, place à la vérité, place à la justice. Arrière aux fourbes, silence aux traîtres; nous voulons la République démocratique et sociale, la République du peuple par le peuple.

J.-B.-A. PAGÈS.

Si, dans les intérêts privés, l'imagination se révolte au récit des perfidies d'un misérable qui trompe votre confiance... de quelles imprécations ne poursuivriez-vous pas le ministre qui, investi de toute l'autorité des lois, dispose de celle autorité pour avilir sa nation ?

Xavier AUDOUIN.

(Responsabilité des ministres, 1819.)

RAPPORTS DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Une correspondance du Tonkin, publiée par le Temps, donne d'intéressants détails sur la situation du corps expéditionnaire à la fin du mois d'octobre.

L'invasion chinoise ne menaçait pas sérieusement nos positions; les troupes impériales étaient démoralisées par nos victoires de Kep et de Chu, et par la mort de leur généralissime, mais elles étaient néanmoins tellement nombreuses que le général Brière de l'Isle était forcé d'attendre l'arrivée de renforts pour prendre sérieusement l'offensive.

Il avait notamment renoncé au projet qu'il avait formé de marcher sur Lang-Son par Quan-Yen, en tournant les positions chinoises.

Des renforts, des renforts sérieux et immédiats, voilà ce que demande tout le monde au Tonkin !

Officiers étrangers dans l'armée chinoise

Les troupes chinoises contre lesquelles nos vaillants soldats se sont mesurés à Kep et à Chu étaient bien armées, bien disciplinées et admirablement approvisionnées; on signalait dans leurs rangs un grand nombre d'officiers américains et allemands, qui étaient spécialement chargés de la direction du tir.

Une exécution nécessaire

Le fameux régent de l'Annam, le féroce et traître Nguyen, qui a déjà sur la conscience la mort des deux derniers rois, Hiep-Hoa et Kien-Phuoc, continuait ses intrigues contre la France.

Il avait écrit au Ton-Duc d'Hanoi, une lettre comminatoire lui reprochant son dévouement aux « ennemis français », et l'invitant à se rendre à Hué, pour le faire prendre, sans doute.

Les Français résidant au Tonkin et dans l'Annam réclamaient avec instance la disgrâce et même l'exécution de ce bandit, et demandaient que le résident général de Hué prît réellement en mains la direction des affaires du royaume.

Une manœuvre chinoise

Le Times publie la dépêche suivante dans sa seconde édition :

« Les Chinois paraissent avoir adopté une tactique consistant à se retirer pour promettre aux Français de les suivre dans les défilés dangereux du Tonkin, afin d'établir les forces françaises en les obligeant à étendre leur ligne. »

« La presse chinoise est convaincue que le Tonkin sera reconquis par la Chine. »

Cette nouvelle est évidemment destinée à précéder sous le jour d'une manœuvre habile les dernières défaites subies par les Celestes au Tonkin.

Une mystérieuse entrevue

LONDRES, 2 décembre. — On annonce mystérieusement qu'un membre important de la légation de Chine a eu hier une entrevue d'une heure avec lord Granville.

Le combat de Kep

Nous recevons les détails suivants sur le combat de Kep.

Après avoir reconnu la position, le général de Negrier a fait opérer un mouvement enveloppant sur la fortification.

Tandis que la colonne française se développait sur le front de l'ouvrage, appuyée par l'artillerie postée sur une hauteur à gauche de la route de Lang-Son, deux compagnies se détachèrent et opérèrent un grand mouvement sur les derrières de l'ennemi.

Ces deux compagnies enlevèrent brillamment un fortin qui protégeait la route de retraite des Chinois.

Ce succès obtenu, le général lança ses colonnes d'assaut sur l'ouvrage principal.

Deux fois les Chinois les repoussent. Le général fait alors approcher une batterie de 4, la met en batterie à cinquante mètres de Kep, éventre la fortification et le troisième assaut est couronné de succès.

Pendant ce temps, les troupes complétaient le circuit; les Chinois, coupés de la route de Lang-Son, se faisaient tous tuer dans l'ouvrage.

BRUITS DE DÉMISSION

Du Cabinet FERRY

Dès que l'amendement Floquet eut été voté hier à la Chambre, une vive agitation se manifesta dans les groupes.

Un grand nombre de députés se mirent à parcourir les couloirs en répandant le bruit que le ministère allait donner sa démission.

Les adversaires du cabinet affirmaient qu'il était impossible à un gouvernement qui avait fait de la revision un des points principaux de son programme, d'accepter un échec aussi grave, qui anéantit l'œuvre qu'il avait eu tant de peine à faire aboutir.

Dans la journée, un autre bruit courait. Les journaux qui paraissent après sept heures affirmaient que M. Waldeck-Rousseau seul allait donner sa démission.

On ajoutait même que M. le sénateur Griffie l'avait déclaré à haute voix dans les couloirs.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement n'a pas encore pris de détermination : le conseil des ministres a été convoqué en séance extraordinaire pour ce matin.

Là sera discutée l'attitude que doit prendre le gouvernement après le vote de la Chambre. Peut-être même les termes d'une déclaration gouvernementale y seront arrêtés.

Mais il est bien peu probable, à moins d'événements nouveaux et inattendus, que le gouvernement se retire.

Informations

M. le comte du Bouzet, inspecteur des finances à Auch, neveu du commandant Henri Rivière, va se rendre à Toulon pour recevoir les restes du brave officier qui ont été embarqués sur le Shamrock.

Il sera probablement accompagné de M. Marolles, lieutenant de vaisseau.

Le buste, sculpté par le statuaire Franceschi sera placé sur le tombeau du commandant et sera inauguré le jour des obsèques à Paris.

— AMIENS. — Le train exp. venant de Rouen, a déraillé ce soir dans la gare de Saleux.

MEXIQUE. — Les derniers avis du Mexique constatent que l'installation du gouvernement du général Porfirio Diaz a eu lieu sans incident.

ALLEMAGNE. — L'impératrice Augusta a failli être victime, hier, d'un accident de chemin de fer. La machine de la locomotive du train spécial qui devait l'emmener à Berlin s'est trouvée, au moment où le train s'arrêtait devant le château, assez endommagée pour devoir être immédiatement changée.

EGYPTE. — Le *Standard*, discutant les propositions faites par le gouvernement au sujet de l'Egypte, engage la France à s'entendre avec l'Angleterre, puisqu'elle n'a rien à attendre d'un refus, et que, de plus, elle a d'autres questions à démêler que celle d'Egypte.

ITALIE. — Les membres de l'opposition pentarchique se sont réunis aujourd'hui sous la présidence de M. Cairoli.

MM. Baccarini et Nicotera assistaient à cette réunion. MM. Crispi et Zanardelli étaient absents. Plusieurs députés ont demandé que le parti soit organisé sous la direction d'un chef unique.

DERNIERE HEURE

8 h. soir. — Un incendie s'est déclaré aujourd'hui à la préfecture de Constantine dans le bureau de la colonisation.

Les dégâts causés à l'immeuble sont peu considérables, mais une grande partie des archives sont perdues.

— Une dépêche de Berne nous annonce que le conseil national a élu président M. Stoessel par 108 voix, et M. Bezzola (des Grisons) vice-président par 87 voix; tous deux sont radicaux.

9 h. — Une grande exposition internationale de la meunerie, de la boulangerie et des industries qui s'y rattachent, aura lieu à Paris, du 1^{er} mai au 31 octobre 1885, sous le patronage du ministre de l'Agriculture.

— Les cercles parlementaires croient que le gouvernement aurait l'intention de renoncer à l'urgence sur la réforme électorale du Sénat. Le projet reviendrait alors dans cinq jours en deuxième lecture; alors, le cabinet posant la question de confiance, le rejet de l'amendement Floquet serait probable.

10 h. — Le conseil des ministres s'est réuni, ce soir, à l'Élysée.

— Plusieurs journaux croient que le conseil qui a été tenu dans la matinée s'est arrêté, après un long débat, à la résolution de demander le retrait de l'urgence pour provoquer une deuxième délibération sur l'amendement Floquet.

11 h. — Contrairement à ce qui a été dit sur l'indemnité de non-lieu, M. Kuehn affirme que Pel, l'horloger de Montreuil, passera aux prochaines assises avec des charges accablantes.

Minuis. — M. Clovis Hugues a été entendu dans la matinée par le juge d'instruction.

L'Union républicaine a reconnu, à l'unanimité, que le vote sur l'amendement Floquet n'implique aucune question de cabinet.

LE CRIME DE LA RUE GENTIL

Hier, vers midi, une tentative d'assassinat a été commise sur une jeune fille de 17 ans, la nommée Marguerite Garin.

Ce drame s'est passé au n° 10 de la rue Gentil, dans la loge de Mme Garin, la mère de la victime.

L'auteur de ce crime est un jeune homme de vingt ans nommé Jean Badin, actuellement sans profession, occupant avec cette jeune fille une chambre située au 5^{me} étage de cette maison. Il vivait maritalement avec elle depuis environ 3 mois, et rien ne faisait prévoir le drame horrible qui a eu lieu. La victime était enceinte de plusieurs mois, et il était question entre eux de mariage.

Aussi se perd-on en conjectures sur la cause qui a poussé ce jeune homme à tirer sur sa maîtresse. Dimanche dernier, il aurait dit à un de ses parents qu'il voulait faire « un mauvais coup ». Depuis ce jour, il paraissait taciturne; cependant aucune discussion ne s'est élevée entre les deux jeunes gens, à ce qu'affirme la jeune fille.

Voici comment cette dernière raconte l'événement terrible d'hier. C'était vers midi moins un quart; il y avait trois quarts d'heure à peine qu'elle était revenue de son travail, rue Centrale, 22, chez une repasseuse, Mme Vauthier, qui l'emploie depuis fort longtemps.

Elle venait de prendre son repas et se préparait à sortir pour retourner chez sa patronne,

lorsque son amant, tirant tout à coup un revolver de sa poche, lui en tira deux coups à bout portant.

La première balle l'atteignit à la nuque fort légèrement et traversa sa chevelure; la seconde toucha l'épaule gauche.

Puis, dirigeant l'arme contre lui-même, le malheureux s'en tira également deux coups qui ne firent que l'effleurer.

La mère de la jeune fille, qui se trouvait là, s'élança sur le meurtrier, ainsi que des voisins accourus au bruit des détonations.

Conduit au poste, Badin a déclaré aux urbains qu'il avait voulu tuer sa maîtresse par jalousie.

Après un court interrogatoire, pendant lequel Badin parut en proie à une prestation complète, croyant avoir tué la jeune Marguerite Garin. Il fut conduit à la Permanence.

On assure que Badin a de mauvais antécédents. Il aurait subi, il y a peu de temps, une condamnation à la prison.

Sa victime, au contraire, paraît jouir d'une excellente réputation. Laborieuse et de bonne conduite, elle est très estimée là où elle travaille depuis deux ans.

On se demande donc avec raison pour quel motif ce malheureux a commis ce crime odieux, sur une femme qui portait en elle le fruit de leurs amours.

A TRAVERS LYON

Asils de Bron

Mardi s'est terminé, à la Faculté de médecine de Lyon, le concours pour deux places d'internes titulaires à l'hôpital de Bron.

Après deux jours d'épreuves, MM. Vincent et Allard ont été nommés pour une période de trois années.

Accident aux Chantiers du Parc. — Un éboulement de terrain a eu lieu hier, à huit heures du matin, aux chantiers du Parc. Il a dû se produire par suite des pluies de ces derniers jours.

Le nommé Jean Malaure, âgé de trente-trois ans, maçon, demeurant chemin Croix-Mathon, a reçu de nombreuses contusions à la jambe droite.

Hôtel-Dieu. — Le nommé Jean-Baptiste Rougier, âgé de quarante et un ans, manoeuvre plâtrier, demeurant rue Vendôme, 137, est tombé d'un échafaudage d'une maison en construction sur la place Saint-Pothin, et a reçu des contusions à l'épaule droite.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

— La nommée Marie Pernio, âgée de soixante-huit ans, demeurant rue des Grandes-Terres, à Villeurbanne, s'est fracturé le bras droit en tombant de toute sa hauteur, au moment où elle traversait la rue de Trion.

Cette pauvre femme a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

— Hier, vers une heure du matin, un pauvre vieillard septuagénaire a été trouvé malade sur le quai de l'Archevêché.

Ce malheureux, sans doute par le froid, ne pouvait prononcer une seule parole.

Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu par les soins des gardiens de la paix.

— Dans la même journée, le nommé Charles Grandjean, âgé de soixante-deux ans, a été trouvé également malade sur la place de la Guillotière.

Il a été aussi conduit à l'Hôtel-Dieu.

Accidents mortels. — Hier, à 7 heures du matin, un bien douloureux accident est arrivé sur le cours d'Herbouville.

Le nommé François Liobet, cantonnier, était monté sur un arbre du cours d'Herbou-

ville pour couper une branche sèche. La branche sur laquelle il s'appuyait se brisa et Liobet tomba lourdement à terre. Il se fit plusieurs blessures graves.

Transporté à son domicile, il ne tarda pas à succomber malgré les soins empressés du docteur Raynaud.

— Hier, le sieur Chizallet, fermier de l'hospice de Villefranche, domicilié à St-Jean-la-Bussière, était occupé à abattre un arbre près son habitation; mais, malheureusement, n'ayant pu se garer à temps au moment où il tombait, il fut littéralement écrasé et la mort instantanée.

Cadavre reconnu. — L'inconnu décédé chez Mme Bouchu, aux aqueducs de Bannand, a été reconnu hier pour être le nommé Joseph Hac, âgé de 35 ans.

Cet homme habitait précédemment chez le sieur Dumont, charcutier à Francheville.

Arrestation. — Dans la journée d'hier, le nommé Jean Legros, manoeuvre maçon, demeurant rue Clos-Suiphon, 6, a été arrêté pour vol d'outils au préjudice de ses camarades.

Cet individu pénétrait dans les chantiers des maisons en construction et se retirait les outils qui s'y trouvaient, pour les vendre ensuite à vil prix.

ÉTRENNES 1885

Lundi 8 Décembre

OUVERTURE

DE

DEUX GALERIES

DANS LES

Grands Magasins de Nouveautés

A LA

VILLE DE LYON

Consacrée exclusivement

aux articles pour

CADEAUX ET ÉTRENNES

La première, qui occupera toute la Galerie de la place des Cordeliers, sera composée d'ARTICLES POUR JOUETS de toutes sortes, de MAROQUINERIE, d'ARTICLES DE CHINE ET DU JAPON, etc., etc. La seconde Galerie, organisée au premier étage, sera affectée uniquement aux MEUBLES d'ART et de FANTAISIE.

NOTA. — Par de récentes Opérations, les Dames trouveront à tous nos Comptoirs de NOMBREUSES OCCASIONS POUR CADEAUX.

Ce pauvre Clergé!

M. Jules Simon écrit :

Et je dis que, par la suppression des bourses, on va rendre presque impossible le recrutement du clergé; que, par une réduction de 72,000 francs sur le traitement des curés, de 2,224,900 francs sur le traitement, déjà presque dérisoire, des desservants et des vicaires, on va réduire plus de 40,000 prêtres à la misère, et que, par de perpétuelles menaces, à peine dignes de législateurs et d'hommes politiques, on les pousse à la haine du gouvernement républicain.

La réponse à M. Jules Simon est simple.

« Le recrutement du clergé! » Mais sa suppression étant une conséquence de la laïcité, nous ne pouvons que nous féliciter de la difficulté de son recrutement.

« On va réduire des prêtres à la misère? » Les vieux prêtres, qui ne peuvent pas recommencer une autre carrière, sont à plaindre; qu'on leur permette de s'éteindre tranquillement, nous l'admettons.

Mais si les jeunes, en ne voyant plus les brillantes perspectives sur lesquelles ils comptaient, donnent leur démission, nous n'y voyons aucun inconvénient.

Les archevêques et les évêques qui demeurent dans des palais et ont de riches casuels à leur disposition, pourraient, en tout cas, venir à leur aide; et il ne manque point en France de vieilles filles toutes disposées à adoucir leur sort.

« De perpétuelles menaces? » Nous trouvons, en effet, les menaces très mauvaises; il faudrait beaucoup mieux qu'elles fussent mises immédiatement à exécution.

Le clergé n'en haïrait pas moins la République; et au moins, il la haïrait pour des actes, au lieu de la haïr pour des paroles.

Le clergé ne recevrait plus 50 millions de l'Etat pour combattre le gouvernement, la société civile, la liberté, la Révolution, tout ce que la démocratie et la science appellent le progrès: le calomnié cesserait de payer son calomniateur.

FEUILLETON DE L'AVENIR (91)

LE PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

Si, pourtant, il y avait un autre dénouement possible, c'était la fuite. En amour, faire ses malles est le seul remède. A la fois curatif et préservatif, il vous débarrasse des femmes qu'on n'aime plus et vous prévenait contre celles qu'on aime trop. La chambre de Roderic était si près de celle d'Yvonne qu'il devenait indispensable de mettre la frontière entre elles d'eux. Il essaierait de l'aimer à distance. Si la passion l'emportait, eh bien, il s'avouerait vaincu et reviendrait; mais avant de se rendre, au moins fallait-il essayer de combattre. Or, dans l'espèce, la seule façon de combattre, c'était de se sauver.

Son irresolution le conduisit jusqu'à cinq heures du soir. Il se dit vingt fois: Je serai bien naïf de céder aux suggestions d'un

hérosisme dont personne ne me saura gré, pas même elle, elle surtout qui transformera mon départ en noire trahison; car les femmes sont ainsi: elles vous reprochent éternellement de les avoir déshonorées, et elles ne vous pardonnent pas de les avoir laissées intactes.

L'image du petit Réginald influa peut-être plus que toutes les considérations sociales sur le parti suprême auquel il finit par s'arrêter. Il savait que ce noble enfant l'aimait de toute son âme. Lui réserver pour plus tard l'horrible désillusion de ne plus voir dans son émancipateur que le séducteur de sa sœur Yvonne, apparut à Roderic comme son plus cruel châtiement. Il avait mis tous ses soins à couler ce jeune esprit dans le moule des idées modernes et à l'arracher aux griffes de la réaction et du cléricalisme. Quel argument contre ces vertueux républicains que l'infamie dont un des plus connus d'entre eux doterait la famille qui l'avait recueilli et presque adopté!

Quand plus tard, car en politique, la mort même n'est pas éternelle, il rencontrerait les deux fils du marquis devenus des hommes, de quel front supporterait-il leurs regards qui diraient: « Voilà le séducteur de notre sœur? »

Il y avait même de grandes probabilités pour qu'ils ne se contentassent pas de le

regarder avec un dédain plus ou moins déguisé. Ils lui cracheraient sans doute à la figure, en lui demandant compte de l'honneur de la maison. Il faudrait donc se battre avec eux, avec ces deux élèves chéris qu'il voyait depuis de longs mois avec tant de tendresse grandir et se développer autour de lui. A coup sûr, il laisserait répandre sur le terrain son sang jusqu'à la dernière goutte avant d'effleurer seulement l'épiderme de ces bien-aimés adversaires; mais, mort ou vivant, il n'en resterait pas moins pour eux un objet d'indigne dégoût.

Réginald et Ferdinand devinrent ainsi les deux gardes du corps de Mlle de Curval. Roderic la plaça malgré lui sous leur protection. « Ils ne sauront pas ce que ma victoire me coûte, se dit-il, mais s'ils n'auront pas à me remercier, je n'aurai, moi, pas à rougir. Dans plusieurs années, peut-être, quand Yvonne sera mariée et mère de famille, j'avouerai à mon cher Réginald, quelle a été ma passion pour elle. Il me bénira d'avoir lutté avec cette énergie pour en triompher, et ce jour-là, j'aurai reçu ma récompense. »

Le mépris de la part des femmes est presque toujours relatif. Ce qu'elles regardent comme honteux de la part de ceux qu'elles n'aiment pas, elle l'acceptent comme magnanime et grandiose de la part de

ceux qu'elles aiment. Le mépris des hommes sans être absolu, est infiniment moins fantaisiste et conséquemment plus intolérable. C'est non à ses propres yeux, mais aux yeux des autres, qu'une jeune fille est séduite. Roderic se sacrifiait à l'estime de ces autres-là.

Il consacra immédiatement sa décision par des préparatifs d'embarquement. Il monta dans sa chambrette et passa la revue de son linge qu'il renonça ensuite à emporter, en réfléchissant qu'il ne lui appartenait pas, puis qu'il lui avait été fourni par le marquis de Curval depuis son entrée dans l'hôtel.

Il fit le calcul des gages qu'il avait touchés en dix mois et qu'il n'avait pas osé refuser, de peur d'étonner ses prétendus maîtres, par ce désintéressement inusité. Le total en était de quatre cent quarante francs, qu'il préleva sur sa masse de dix mille, et qu'il porta chez le concierge de l'hôtel.

— Soyez donc assez bon pour me garder ça deux jours, lui dit-il. Ce sont mes gages que je n'ai pas entamés. Je vous les rélèmanderai pour aller les porter à la caisse d'épargne.

(A suivre)

MENUS PROPOS

— Comment le voisin a-t-il gagné ce qu'il a ?
 — Il était marchand de vin.
 — Ce n'est pas une raison.
 — Les affaires marchaient bien ; lui et sa femme étaient économes, et dame, la clientèle abondante, ils ont mis saouls sur saouls !
 ..
 Père et fils.
 — Monsieur, je vous avais recommandé de suivre la droite ligne.
 — Mais, je la suis, papa, la droite ligne !
 — Vous osez ?...
 — Dame, tu ne m'as pas dit laquelle, et, comme il y en a plusieurs, j'ai choisi... l'horizontale.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Affaire TAIX

Le citoyen Taix, le président bien connu des réunions ouvrières était cité avant-hier en police correctionnelle sous l'inculpation d'avoir contrevenu à l'article 40 de la loi du 29 juillet 1881 en provoquant, sans une réunion des ouvriers sans travail, une souscription destinée à indemniser des amendes et frais le citoyen Apprin et autres condamnés politiques.
 Tout en reconnaissant les faits, le citoyen Taix a fait observer qu'il ne croyait pas violer la loi.
 Le tribunal l'a condamné néanmoins à deux mois de prison.

M. César nous prie d'annoncer qu'il vient de prendre la direction de la salle Molière, 49 51, rue P. Corneille, et qu'il a complètement fait réparer.

La réouverture aura lieu le dimanche 7 décembre par l'Homme au Masque de fer, drame en cinq actes et sept tableaux.

CIRQUE PLÈGE

La chasse Pompadour tient encore l'affiche et sera jouée encore quelques jours, étant donné l'affluence nombreuse du public au cirque de Perrache. Les artistes qui prennent part à cette grande scène équestre méritent tous à de différents titres les applaudissements qui lui sont prodigués chaque soir.
 Jeudi, deux brillantes représentations : la première commencera à trois heures, la salle sera éclairée au gaz, et tous les artistes y prendront part. Ces deux représentations seront terminées par la Chasse Pompadour, toujours redemandée. La salle est chauffée.

CHRONIQUE RÉGIONALE

TARARE

Conseil municipal. — Les travaux pour l'approvisionnement des eaux de la ville ainsi que ceux faits pour la construction de l'école de la gare, ont été reçus par MM. Bibost et Vangin.
 Le conseil est d'avis qu'il soit créé à Tarare une foire tous les premiers jeudis de chaque mois ; l'autorisation en sera demandée.
 M. Venet est nommé conservateur du musée de Tarare.
 Sont votés dans cette séance : 25,000 fr. pour le chemin à établir de Tarare à St-Clément-sous-Valsbonne ; 5,000 fr. pour l'ameublement d'une école supérieure.

Tribune libre

Union sociale de la Croix-Rousse. — Le Cercle a envoyé le télégramme suivant à son ami Clovis Hugues et lui a adressé l'expression de sa vive sympathie et de ses félicitations pour l'acte de justice accompli par sa vaillante compagne.

Syndicat des tôleurs et fumistes. — L'administration est convoquée d'urgence pour vendredi 5 décembre, à huit heures du soir, café Gamet, rue de Chartres, 8.
 Le secrétaire : Jules Rocheron.

Dames réunies. — L'administration est convoquée d'urgence pour jeudi 4 courant, à huit heures du soir, au siège social, rue Chaponnay, 58, au 2^e.
 On recevra les nouvelles adhérentes et les versements des cotisations.

Fédération des Chambres syndicales lyonnaises. 33, rue Grôlée. — Tous les délégués sont priés d'assister à la réunion générale, qui aura lieu vendredi 5 décembre, à huit heures précises du soir.
 Nota. — Vu l'urgence de cette réunion, les délégués sont priés d'être exacts.
 Pour le conseil :
 Le secrétaire : A. GUÉTAT.

Union des tisseurs. — Le comité électoral est convoqué aujourd'hui, à huit heures du soir, au siège.
 Très urgent.

Ouvriers maçons. — Tous les sociétaires en retard du syndicat professionnel sont priés de se mettre à jour, vendredi 5 décembre, à sept heures et demie du soir, au siège social, rue Villeroi, 18.
 On recevra les cotisations et les nouveaux adhérents.
 Le secrétaire-adjoint : LEBAYLE.

Admirateurs de Raspail. — Les fondateurs du groupe font un appel à tous les membres de se rendre jeudi 4 courant, à sept heures et demie du soir, au siège social, rue Rabelais.
 Le groupe fait appel aux libres-penseurs, sans distinction de nationalité, qui désirent en faire partie, de s'adresser chez les citoyens Brulebeaut, rue Rabelais, 19 ; Gaeret, rue de Vendôme, 77, et Mayot, avenue de Saxe, 170.

Boulangerie. — La commission d'initiative de l'association de boulangerie commerciale de l'Union des travailleurs de la cité Lafayette et des environs a l'honneur d'informer les citoyens de Villeurbanne, les Charpennes, la Villette, Sacre-Cœur et toute la commune de Villeurbanne, qu'une réunion publique aura lieu le dimanche 7 décembre 1884, à l'institution Vulpière, cours de la République, 70, à la cité Lafayette, à huit heures et demie du matin.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport de la commission.
 - 2^o Discussion des statuts.
 - 3^o Nomination d'une commission exécutive provisoire.
 - 4^o Réception d'adhésions et d'actionnaires.
- La commission d'initiative.

Chambre syndicale des chaudronniers en fer et similaires. — Le conseil d'administration est convoqué pour vendredi 5 courant, au siège social, caté Bellardon, quai des Célestins, 2.
 Urgence.
 Lyon, le 2 décembre 1884.
 Le secrétaire : H. BARDIN.

Union des travailleurs de la Teinture lyonnaise et similaires. — La commission d'organisation est convoquée pour jeudi 4 décembre, à huit heures du soir, au siège, rue de Créqui, 127.

Nota. — Une permanence est établie les mardis et samedis, de huit à dix heures du soir, et, les dimanches, de neuf heures à midi pour toutes les affaires concernant le syndicat.

Grand bal de la Métallurgie. — La commission exécutive d'organisation prévient toutes les corporations de la métallurgie et similaires que leur grand bal annuel aura lieu le samedi 6 décembre 1884, au bénéfice des ouvriers sans travail.

Les organisateurs, désirant donner à cette fête essentiellement fraternelle et humanitaire le plus vif éclat, se sont assurés le précieux concours du *Quatuor des Trompes de chasse*, composé de brillants artistes, qui ont su s'acquiescer une grande renommée si justement méritée. La sonnerie des cloches, cette fantaisie si originale sera exécutée au repos.

Un brillant orchestre, composé de 40 musiciens, sous l'habile direction de M. Bagar, lauréat du conservatoire de Paris, se fera entendre dans un répertoire entièrement nouveau.
 Ajoutons à cela que la magnifique salle de l'Alcazar sera splendidement éclairée et décorée à cet effet.

Comme on peut le voir, la commission d'organisation réunit tous les éléments nécessaires pour obtenir le plus grand succès, elle croit pouvoir assurer que les personnes assez aimables pour honorer de leur présence cette fête de famille ne s'en iront pas sans garder un agréable souvenir.

La commission d'organisation, s'inspirant de ce principe qu'une bonne œuvre n'est jamais trop grande, a décidé que pour augmenter les bénéfices, pour les ouvriers sans travail, une quête sera faite pendant le bal.

La souscription est fixée à 2 fr. On pourra souscrire au contrôle.

Le président, JANIN père
 Les secrétaires, COMBET, BERTRAND.

Chauffeurs mécaniciens. — L'administration de la Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens convoque toute la corporation pour dimanche 7 décembre, à trois heures précises, chez le citoyen Orsat, rue de Penhièvre, 2.
 Très urgent.
 On recevra les nouveaux adhérents :
 La Secrétaire : JOUBLIN.

L'AVENIR DE LYON
BON
 Pour une POLICE de la Société
LE TRAVAIL
 INDENNITÉS GARANTIES :
 En cas de mort, 500 Francs
 En cas d'incapacité permanente de travail, 500 Fr.
 Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.
 4 Décembre 84

BOURSE DE LYON

Lyon, 3 décembre 1884.

Echec au ministère par le vote d'hier à la Chambre, échec à nos marins débarqués à Formose par le choléra, qui aurait éclaté là-bas, suivant une dépêche de source anglaise. Ces nouvelles, d'une certaine importance, laissent la Bourse aussi froide que si cela ne la regardait pas. Il est probable, toutefois, que si le ministère se décide à donner sa démission (ce dont il est permis de douter), il se produira un mouvement de recul, peu sérieux probablement et dans tous les cas momentané.
 Très peu d'affaires aujourd'hui.
 Le 3 0/0 n'a même pas les honneurs de la cote.
 Le 4 1/2 0/0 reste à 108,60, après 108,57.
 L'Italien perd 5 cent., à 98,35.
 Turc, 8,65.
 L'Egypte unifiée est faible à 319,37.
 Le Crédit lyonnais est immobile à 522,50.
 Banque ottomane, 606,25, bien tenue.
 Chemins autrichiens fermes à 643,75.
 Saragossa, 407,50.
 Nord-Espagne, 543,75.
 Foncière lyonnaise, 317,50.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880	Bar de Lyon
Communales 1879	Terre-Noire
Ville de Paris 1869	Fond. de l'Est
— 1871	Grenoble
de Marseille	Aclor Marino
Antérieures 1877	France-Comté
— 1879	Lorraine
— 1883	Montrambert
Union nouvelle	Saint-Joseph
— nouvelle	Rive-de-Gier
Bombes anciennes	Act. St-Etienne
— nouvelles	Société Lyonnaise
Lombardes anc.	Créd. France et ind.
— nouvelles	Foncière lyon.
Saragossa	Société alépienne
Nord-Esp. 1 ^{er} hyp.	Rue de Lyon
— 2 ^e hyp.	Comp. des Eaux
— 3 ^e hyp.	Bombes S&F
— 4 ^e hyp.	Croix-Rousse
— 5 ^e hyp.	Bataux-ornéaux
— 6 ^e hyp.	Tramways

Bourse de Paris

3 0/0 français	79 92	Mob. esp. jouis.	147
3 0/0 amortissable	80 50	Foncière Lyon.	522
3 0/0 nouveau	98 70	Banque ottomane	607
4 1/2 0/0 (1883)	108 70	Banque autrichienne	473
5 0/0 Italien	98 70	Banque hongroise	380
4 0/0 espagn. ext.	19	Lyon	1241
5 0/0 Turc	8 65	Autrichien	612
Egypt. 6 0/0 (1877)	321	Lombard	380
Banque de France	5150	Saragossa	407
Crédit foncier	1211	Nord-Espagne	543
Crédit mobilier	250	Suez	1907
Crédit lyonnais	522	Consolid. à Londres	60 11 1/2

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissements religieux — Fabrication et réparations.
 BERTHIER
 rue de Jarente, 5, Lyon

Se vend à Lyon

LIVRE D'OR

de P. PEYRON

CHAPELLERIE PRADE Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix. — 40,00 de rabais. — Nouvel arrivage de dernier genre, pour hommes, dames et enfants. **3 60**
 Grand choix de coiffure de voyage en tous genres
 20, Quai Saint-Antoine, 20

Le seul n'irritant jamais. — Depuis 20 années
LE TOPIQUE FRANÇAIS
 GUÉRIT INFAILLIBLEMENT ET RAPIDEMENT
 Bronchites Irritations de poitrine Oppressions Maux de gorge Pleurésies Fluxions de poitrine Points de côtés
 Douleurs Rhumatismes articulaires Névralgies Maladie du cœur Siatiques Maladies du cerveau Maux de reins
 PRIX : de 50 cent. à 2 fr., dans les principales pharmacies. — La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer. — Envoi franco contre timbres ou mandats adressés à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, rue Octavio-Mey, LYON.
 Exigez bien le nom : Topique Français.

LA GRANDE CONCURRENCE
 19, rue Hippolyte-Flandrin.
 LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON
 Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

AVIS AUX GARÇONS DE CAFÉ
 A LOUER OU A VENDRE A CRÉDIT
UN CAFE
 Bien connu à Lyon
 Travail assuré après fortune faite
 SE PRESSER
L'ECHO de LYON
 Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

L'AVENIR
 44, Rue Ferrandière, Lyon
L. VELLERUT, DIRECTEUR
Débit de Vins porte-pôt (centre) rec. p. j. 60 fr., loc. 650 fr., sous loc. 300, bénéfices assurés, aff. à saisir.
Epicerie Brotteaux, b. l., loc. 650 fr., rec 30 fr., p. 1400, c de mal.

L'OUEST
 Compagnie anonyme d'assurances sur la vie
 Constitué avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement
 SIÈGE SOCIAL :
 22, rue des Capucines — PARIS
 RENTES VIAGÈRES immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.
 RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente
 ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. Dotations d'Enfants.
 Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 Millions.
 S'ADRESSER
 Pour tous renseignements à la Compagnie
M. HESS
 79, place des Jacobins — LYON

Les abonnements sont reçus au bureau du journal